

LA **G**YM C'EST
CLASSE !

DÉMARCHE D'UTILISATION

CLUBS



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

CLUBS

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

4 ÉTAPES

1. RENCONTRER DES PARTENAIRES
2. ÉLABORER UN PROJET ENSEMBLE
3. PASSER A L'ACTION
4. ÉVALUER L'ACTION

ANNEXES

Contacts et ressources utiles

PRÉAMBULE



- La FFGym met à disposition des équipes éducatives une ressource pédagogique autour des activités gymniques. Centrée sur les objectifs des programmes EPS Cycles 2 et 3, cette dernière facilitera l'élaboration de votre projet Génération 2024 avec les établissements scolaires du primaire.
- Cette ressource pédagogique est composée 4 vidéos + des propositions d'exercices Supports complémentaires sur la discipline gymnastique artistique féminine.
- **Elle est accessible via le lien :**
https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Generation_2024

Créer du lien avec un établissement scolaire, c'est :

- Partager votre passion pour les activités gymniques avec les jeunes
- Faire connaître les disciplines de la FFGYM auprès des jeunes (grand public)
- Développer la pratique des activités gymniques auprès des jeunes
- Partager votre vision du sport au service du bien être
- Participer à la Promotion de l'Euro GAF 2020
- Rayonner dans la vie locale et s'inscrire dans les enjeux municipaux.
- Bénéficier de l'ouverture des équipements sportifs des établissements.
- Ouvrir la possibilité d'échanger sur l'adaptation des parcours des sportifs de haut niveau ou en devenir

QUELQUES ÉTAPES



RENCONTRER DES PARTENAIRES



ELABORER UN PROJET ENSEMBLE



PASSER A L'ACTION



EVALUER L'ACTION

ÉTAPE 1

RENCONTRER DES PARTENAIRES

- Le directeur de l'école

Echanger sur

- Les possibilités de faire découvrir la Gymnastique dans le cadre de l'opération Championnats d'Europe GAF
- Les liens entre le milieu scolaire et le milieu associatif renforcés par le label « Génération 2024 »

*Certains établissements sont d'ores et déjà répertoriés comme étant labellisé « Génération 2024 »
Vous pouvez vérifier si tel est le cas pour l'établissement que vous souhaitez rencontrer via le lien suivant : <https://eduscol.education.fr/cid131907/le-label-generation-2024.html#lien3>*

- La pratique régulière d'une activité physique en classe qui peut être facilitée grâce à l'outil fédéral : la Gym C'est Classe

La FFGym met à disposition des équipes éducatives une ressource pédagogique autour des activités gymniques. Centrée sur les objectifs des programmes EPS Cycles 2et 3.

- **Le directeur du service scolaire de la commune ou le directeur du service des sports** *(en fonction des organisations des communes l'activité sportive pendant le temps scolaire peut être gérée par l'un ou l'autre de ces services)*
- **Et/ou l'adjoint aux sports du conseil municipal.**

Étape 2

ÉLABORER UN PROJET ENSEMBLE

Proposition de trame pour la rédaction du projet commun

- Présentation du club
- Présentation de l'établissement scolaire
- Comment ce projet s'inscrit-il dans le projet d'école, d'établissement, de réseau ?
- Quelles sont les actions pédagogiques envisagées autour de cette labellisation ?
(Travaux interdisciplinaires, liens avec des pans de programmes disciplinaires, actions sur des temps périscolaires...)
- Dans quels parcours éducatifs s'inscrivent ces actions ?
- Quelles sont les manifestations sportives envisagées dans le cadre de cette labellisation ? (Voir annexe 1)
- Quelles sont les actions communes envisagées avec les clubs sportifs du territoire ?
(Voir annexe 1)
- Accueil et accompagnement de sportifs de haut niveau
- Inclusion d'élèves porteurs de handicap dans les projets

Étape 3

PASSER A L'ACTION

- Présentation des outils fédéraux
- Proposition d'un temps d'information avec l'équipe des enseignants
- Expérimentation dans certaines classes volontaires,
- Proposition d'actions de partenariat de découverte de nos disciplines au sein de votre club (portes ouvertes, invitation cours d'initiation, invitation gala ou fête de club...)

Propositions d'actions

| ACTIONS | CONTENUS | OUTILS | RELATION/ACTION DU CLUB |
|--|---|--|--|
| 1. Réveil corporel | <p>Routine journalière de réveil corporel.</p> <p>Mettre en mouvement le corps et l'esprit pour favoriser les apprentissages</p> <p>Activités transdisciplinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des différentes parties du corps • Ecouter et compter la musique • ... | <p>Vidéos présentées par une gymnaste de l'Equipe de France des championnats d'Europe 2020</p> <p>4 jours d'écoles - 4 thématiques différentes</p> <p>Une explication de l'activité</p> <p>Mise en relation avec les Championnats d'Europe GAF 2020</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Accueil au sein de la salle spécialisée <ul style="list-style-type: none"> • Prêt de matériel • Information sur l'événement des championnats d'Europe GAF 2020 • Ressource humaine : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide de l'animateur à la mise en œuvre de l'action ○ Aide à la compréhension des contenus ○ Aide à l'animation ○ Aide à l'organisation pédagogique ○ Aide à la formation des jeunes juges ○ ... |
| 2. Faire bouger la population | <p>Demander aux élèves d'animer et faire pratiquer une ou plusieurs séquences de réveil corporel auprès des parents, autres élèves, EPHAD, IME, etc.</p> <p>Activités transdisciplinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vivre ensemble • Collaborer • Expression orale • ... | | |
| 3. Découverte des activités gymniques et formation des enseignants | <p>Cycle de découverte et d'initiation à la pratique de la Gymnastique pouvant être conclue par une rencontre « Défi Gym »</p> <p>Activités transdisciplinaires :</p> <p>Lecture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension <ul style="list-style-type: none"> • Calcul • ... | <ul style="list-style-type: none"> • Mallette pédagogique Défi Gym (FFGym/USEP) • Méthode « Au rythme de la GR » • Cahier pédagogique USEP Défi Gym • Possibilité de mettre en place une formation des enseignants | |
| 4. Rencontres Défi Gym | | | |

Étape 4

ÉVALUER L'ACTION

L'évaluation de l'action conduite permettra de pérenniser ou de faire évoluer le projet au regard des résultats obtenus.

Pour partager votre expérience et nous faire part de vos observations, vous trouverez ci-dessous un document en ligne à renseigner en cliquant ici : [ÉVALUER L'ACTION – GYM C'EST CLASSE](#)

ANNEXE 1



La FFGym met à disposition des équipes éducatives une ressource pédagogique autour des activités gymniques. Centrée sur les objectifs des programmes EPS Cycles 2et 3, cette dernière facilitera l'élaboration de votre projet Génération 2024

Cette ressource pédagogique est composée de 4 vidéos + des propositions d'exercices Supports complémentaires sur la discipline gymnastique artistique féminine.

Elle est accessible via le lien <https://app.pandasuite.com/eZhwV6pt#!/publication?type=desktop>

Ces séquences vidéo courtes peuvent être un moment privilégié pour se préparer à passer d'un temps libre à un temps d'enseignement.

C'est aussi une opportunité pour entrer dans une pratique d'activité physique quotidienne et découvrir la Gymnastique artistique

| | |
|--|--|
| Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps. | Des routines gymniques simples d'accès et faciles à mettre en œuvre dans la classe, mettent l'élève en action et le sollicite pour créer seul ou en groupe |
| S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils. | La construction des routines <ul style="list-style-type: none"> - est spécifique à l'apprentissage d'un enchaînement intégrant des composantes de rythme, d'équilibre, d'agilité, de souplesse et de coordination - est progressive dans l'intensité comme dans la difficulté de réalisation |
| Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière. | Les séquences sont construites de façon à proposer une activité quotidienne d'une durée de quelques minutes. |
| S'approprier une culture physique sportive et artistique. | Un outil pédagogique permet de découvrir la gymnastique artistique, l'environnement de pratique, les athlètes de l'équipe de France et les événements sportifs internationaux à venir. |
| Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. » | Tout ou partie de ces routines gymniques peuvent être « enseigner » par les enfants eux-mêmes à d'autres publics (enfants, parents...) et s'intégrer ainsi dans un projet à visée citoyenne |

Conditions de mise en œuvre :

L'activité physique quotidienne doit pouvoir être réalisée dans le contexte dans lequel se trouve la personne, C'est pourquoi les routines gymniques se pratiquent sans matériel spécifique, sans installation sportive et sans tenue adaptée.

- Lieu : Dans la classe, les élèves dans leur tenue du quotidien
- Durée : 7 mn
- Matériel :
 - Chaises et tables (1 chaise et 1 table par enfant)
 - Appareil de sonorisation
 - Et en fonction de l'animation choisit par l'enseignant utilisation d'un Vidéoprojecteur
- Proposition de déroulement des séquences sur 4 semaines

| SEMAINES | THÈME | COMPÉTENCES |
|-----------|------------------------------|------------------|
| SEMAINE 1 | FLASHMOB /RETOUR AU CALME | FLASHMOB |
| | | RETOUR AU CALME |
| SEMAINE 2 | NIVEAU 1 | FLEXION |
| | | POSTURE |
| | | EQUILIBRE |
| | | CREATION |
| SEMAINE 3 | NIVEAU 2 | ROTATION |
| | | DYNAMIQUE |
| SEMAINE 4 | NIVEAU 3 | ETIREMENT |
| | | APPUIS |
| | | PLACEMENT DU DOS |

ANNEXE 2

LE LABEL

CONTEXTE : A la suite de l'élection par le CIO de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, Le programme d'appui à l'organisation, « le sport au service de la société » crée **un label Génération 2024 pour les établissements scolaires et universitaires**



- Il s'agit d'**Appel d'offre national pluriannuel** pour encourager le développement de **la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes**.

4 OBJECTIFS POUR L'OBTENTION DU LABEL

- ✓ Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- ✓ Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- ✓ Adapter les parcours des sportifs de haut niveau.
- ✓ Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

PROCÉDURES DU LABEL GENERATION 2024

- **Obtenir le label**

À chaque rentrée scolaire, **des écoles et établissements volontaires**, sélectionnés au niveau académique recevront cette labellisation pour une **durée de trois années scolaires** à compter de la rentrée 2018. **Les candidatures sont transmises au rectorat au mois d'avril de chaque année.**

- **Choix des écoles/établissements**

Par le comité de pilotage académique sous l'autorité du recteur et du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

En fonction de la pertinence du projet éducatif et de sa conformité au cahier des charges

- **Suivi et évaluation à plusieurs niveaux**

Suivi au niveau national, mais **piloté au niveau académique** par le recteur d'académie et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

COMMENT FONCTIONNE CE LABEL ?

- Chaque école et établissements est autonome et libre d'être volontaire ou non dans l'obtention de ce label.
- Le projet entre l'école primaire et le(s) club(s) doit répondre au moins aux deux premiers critères du cahier des charges.
- Le projet entre le collège/lycée/université et le club doit répondre au moins aux trois premiers critères du cahier des charges.

- Un dossier est remis par les différents partenaires au comité de pilotage territorial composé notamment d'un représentant du rectorat et d'un de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
- Pour les écoles/établissements labellisés, une évaluation sera réalisée par le comité de pilotage territorial sur la base d'indicateurs.

LES DEMARCHES A REALISER POUR LE CLUB

- Prise de contact avec le référent « génération 2024 » de sa DRJSCS pour obtenir les documents de référence
- Identifier les écoles et/ou établissements à proximité du club et découvrir leurs projets d'écoles/d'établissements ;
- Recenser ce que le club « peut apporter » à l'école/établissement en lien avec le programme de l'Education nationale ;
- Identifier les outils/dispositifs que le club souhaiterait mettre en place pour favoriser la passerelle entre la pratique à l'école et la pratique en club ;
- Organiser un rendez-vous avec le directeur d'école/d'établissement pour échanger sur le label génération 2024 et les perspectives de collaboration entre les deux acteurs ;
- Co-construire un projet qui sera transmis par le directeur d'école/d'établissement à la commission régionale d'évaluation
- Être un acteur moteur pour faire vivre le projet, à la suite de l'obtention du label pour l'école/établissement.

ANNEXE 3

L'organigramme de l'Education Nationale

I. Le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire

L'école relève de 2 entités :

1.1. Le rôle de l'État : le ministère de l'Éducation nationale

- Il est **responsable des professeurs** qu'il affecte dans les écoles. Il assure leur recrutement et leur formation. Il les nomme, verse leur salaire et se substitue à eux dans certains cas où leur responsabilité est engagée.
- Il **décide du nombre de professeurs affectés dans une école en fonction du nombre d'élèves**. Il décide ainsi de l'ouverture ou de la fermeture de classes selon une grille.
- Il **détermine les programmes de chaque cycle** et indique les priorités annuelles.
- Il **contrôle leur mise en œuvre** par le biais des inspections et des animations pédagogiques.
- Il **décide du nombre de jours de classe et impose les dates des vacances**.
- Il **décide des horaires de chaque discipline**.

1.2. Le rôle de la commune

On parle d'« *écoles communales* ».

- Elle est **responsable des locaux** : les bâtiments ainsi que toutes les installations annexes qui lui appartiennent, elle les construit et les entretient, les chauffe et les éclaire.
- Elle est **responsable du fonctionnement de l'école** : elle fournit tout le matériel nécessaire à l'enseignement : manuels scolaires, fournitures scolaires, mobilier, matériel informatique, etc.
- Elle est **responsable de tout ce qui concerne le périscolaire**, comme la restauration, les garderies, les études, les centres de loisirs et le personnel afférent, qui le plus souvent relève du statut d'agents territoriaux, ainsi que les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), le personnel d'entretien, les gardiens...
- Elle **peut proposer des intervenants en EPS, en musique, en arts visuels** : ils sont alors sous sa responsabilité, mais ne libèrent pas les enseignants de leur propre responsabilité. Ces intervenants doivent être agréés par l'ICC (inspecteur chargé de circonscription).
- Elle est **responsable de l'inscription des élèves et de leur affectation** dans les différentes écoles selon la sectorisation en vigueur dans la commune.

Il existe une **disparité dans les moyens attribués aux écoles par les communes** en fonction de leur richesse et de l'intérêt qu'elles portent à leurs écoles.

II. L'organisation de l'enseignement

2.1. L'affectation des élèves

La commune assure les inscriptions dans les écoles :

- Dans les villes possédant de multiples écoles, **l'inscription des élèves est sectorisée** : le lieu de résidence des parents détermine l'école où l'enfant sera inscrit.
- Dans les zones rurales se pratique le **regroupement pédagogique intercommunal**, qui consiste à regrouper les élèves d'un même niveau dans une commune. Cet état de fait nécessite l'organisation d'un ramassage scolaire, pris le plus souvent en charge par le Conseil général.

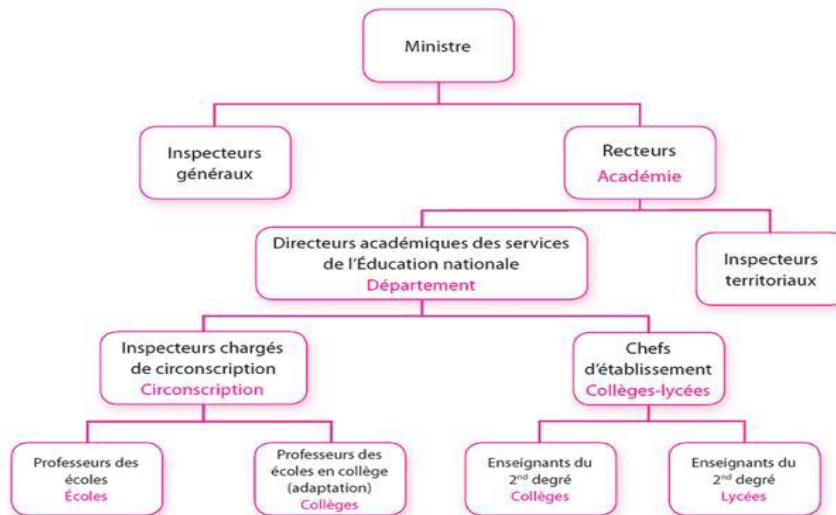
Le **nombre de classes d'une école est fonction de l'effectif global**.

C'est le ministère de l'Éducation nationale qui définit le nombre de postes de professeurs affectés dans une école et donc le nombre de classes. Dans les zones de l'éducation prioritaire (ZEP) les **effectifs sont moindres** (< à 25).

L'ensemble des élèves inscrits dans l'école est réparti dans les classes par le directeur après avis de ses collègues professeurs des écoles.

L'organisation des classes et la répartition entre les professeurs entrent dans les attributions du **conseil des maîtres** : les débutants ne peuvent pas avoir la responsabilité d'un CM2 ou d'un CP. Les maîtres choisissent leur classe en fonction de leur ancienneté générale et/ou de leur ancienneté dans l'école.

2.2. L'organisation du système éducatif



Le système éducatif français est **hiérarchisé**, construit **de manière pyramidale**.

Les **académies** sont au nombre de **30** :

- ☒ 26 académies métropolitaines.
- ☒ 4 académies en outre-mer : Martinique, Guyane, Guadeloupe et Réunion.

☒ Le ministre

C'est lui qui **détermine la politique éducative**, les programmes scolaires, les dates des vacances scolaires, les horaires attribués à chaque discipline...

☒ Le recteur

C'est le **représentant direct du ministre à la tête des académies**.

Le rectorat est le siège de l'Éducation Nationale pour une académie.

L'État leur délègue :

- Un pouvoir financier,
- Un pouvoir de recrutement,
- Un pouvoir de nomination et de sanction,
- Un pouvoir d'avancement et de décision du nombre de postes.

☒ Le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN)

La DSDEN (Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale) est le siège de l'administration.

Il est **responsable du 1er et du 2nd degré privé et public dans un département**. Le plus souvent, issu du corps professoral.

Il a des pouvoirs très étendus :

- Peut inspecter toutes les écoles,
- A sous son autorité l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN)
- Note les maîtres sur proposition des IEN
- Prononce les nominations, les promotions,
- A un pouvoir disciplinaire,
- Préside les organismes paritaires où siègent les représentants élus des personnels (comité technique et CAPD).

Ils sont les cadres supérieurs de l'Éducation Nationale.

Ils sont sous l'autorité du recteur d'académie.

5 tâches :

- Contribuer au pilotage du système éducatif au niveau académique
- Assurer la mise en œuvre de la politique éducative nationale dans les classes et les établissements scolaires
- Evaluer les enseignements et les établissements
- Contribuer au management des personnels pour leur déroulement de carrière
- Concevoir, conduire ou évaluer le dispositif de formation continue des personnels enseignants et d'éducation, en lien avec l'université.

☒ L'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) — 1^{er} degré

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) délègue une partie de son pouvoir aux IEN.

Il a la **responsabilité d'une circonscription** (gestion de 300 enseignants).

Il est le supérieur hiérarchique du professeur des écoles. C'est lui qui délivre les autorisations d'absences, de congés exceptionnels et organise les remplacements courts.

4 missions :

- L'impulsion de la politique éducative
- L'évaluation des politiques
- Les inspections de personnels et le contrôle du respect des programmes
- L'animation pédagogique et la formation des personnels

L'IEN a autour de lui une équipe de circonscription. Le plus souvent, son équipe est composée :

- ☒ 2 conseillers pédagogiques, professeur(es) des écoles maitres formateurs,
- ☒ 1 secrétaire de circonscription,
- ☒ 1 référent de scolarité, professeur(e) des écoles spécialisé en liaison avec la MDPH,
- ☒ Des conseillers pédagogiques spécialisés (informatique, arts visuels, musique, EPS) œuvrant sur plusieurs circonscriptions.

☒ Le directeur / la directrice d'école

Soit il a réussi un entretien de recrutement, soit on lui a demandé de prendre cette responsabilité.

Il **bénéficie d'une décharge de classe** en fonction du nombre de classes de l'école :

- ☒ *Décharge complète* : 14 classes en primaire, 13 en maternelle.
- ☒ *Demi-décharge* : entre 10-13 classes en primaire, 9-12 en maternelle.
- ☒ *Quart de décharge* : entre 4-9 classes en primaire, 4-8 en maternelle.

Il a de **multiples responsabilités** :

- L'organisation de l'école,
- Les rapports avec la municipalité,
- L'inscription et la répartition des élèves dans les classes,
- Les conseils des maîtres, les conseils d'école,
- Les autorisations de sortie des classes pour au plus une journée,
- Les rapports avec les familles,
- L'organisation pédagogique...

Mais il n'a **aucun pouvoir hiérarchique**.

☒ Le professeur des écoles

Il a la **responsabilité d'une classe** : il applique les programmes, mais est libre de choisir sa pédagogie. Il participe aux différents conseils de l'école, et est tenu d'assister aux différentes animations pédagogiques de formation continue proposées par l'IEN.

Depuis 2008, l'horaire du professeur des écoles se répartit comme suit :

- ☒ 24h hebdomadaires devant les élèves,
- ☒ 60h annualisées pour l'aide personnalisée aux élèves en difficulté,
- ☒ 48h annualisées pour la concertation et l'animation pédagogique proposée par l'inspecteur chargé de circonscription.

ANNEXE 4 :

Conseiller Pédagogique de Circonscription spécialisé en EPS (CPC). —

Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'Inspecteur. Le conseiller pédagogique peut être généraliste ou spécialisé (éducation physique et sportive, langues vivantes étrangères et régionales, arts visuels, musique, informatique).

- **Secteur d'intervention :** circonscription

- **Missions :**
 - Accompagner et conseiller les enseignants et plus particulièrement les PES T1 et T2 sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe.
 - Assister l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et accompagner la mise en œuvre du projet de circonscription.
 - Assurer le suivi des dossiers des sorties scolaires, des conventions, des agréments des professionnels, des projets EPS en partenariat avec les collectivités locales ou les structures sportives.
 - Organiser, encadrer et former :
 - dans le cadre des animations pédagogiques.
 - dans le cadre des actions de formation du PDF
 - dans le cadre des sessions de formation des bénévoles pour les activités d'EPS à taux d'encadrement renforcé (Natation, ski de piste, ski de fond, randonnée, ...).
 - Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la pratique de l'EPS dans les classes.
 - Participer à la mise en place des projets départementaux en liaison avec l'équipe EPS.
 - Animer l'association USEP de la circonscription (assemblée générale, vie de l'association, organisation et gestion de rencontre sportive...)
 - Tisser des relations partenariales (club sportif, association, collectivités territoriales)



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT